

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Étranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:

Pages

Pages

1. Impressions sur le congrès ouvrier de Bâle	61
2. Les secrétariats ouvriers locaux	61
3. A nos lecteurs	63

4. Dans les fédérations syndicales	63
5. Mouvement syndical international	64
6. Divers	64

Impressions sur le Congrès ouvrier de Bâle

Disons d'emblée que la première journée, la plus importante, a été une déception pour beaucoup. Nous ne nous faisons certes pas d'illusions sur la valeur et les compétences de ce congrès, mais il nous a paru n'avoir pas la solennité que nous étions en droit d'attendre, puisqu'il s'agissait de discuter et de voter sur ce gros problème: la grève générale.

Le rapport de Grimm, en langue allemande, aurait gagné à être débarrassé d'une bonne partie de sa superfluité. Il est des questions qui demandent à être analysées froidement, de façon à ce que les conclusions soient acceptées davantage par la raison que par un enthousiasme momentané, dû à l'habileté d'un orateur.

E.-P. Graber mérite le reproche contraire. Une analyse un peu plus complète de la situation et de l'état d'esprit eût été une excellente préparation pour les auditeurs. Si nous trouvons inutile, voire même dangereux, trop de hors-d'œuvre dans l'exposé d'un problème aussi sérieux que celui qui se posait devant le congrès, une trop grande sécheresse n'est pas pour nous satisfaire. Il est vrai que le rapporteur français a l'excuse d'avoir dû parler en présence des délégués de langue allemande, dont l'impatience était manifeste.

La première constatation que permet une assemblée de ce genre, c'est que si la discussion ne peut être que générale, il serait certainement avantageux que l'audition des rapports officiels ait lieu séparément.

* * *

Nous n'exagérons pas en qualifiant les deux premières séances de « journée zurichoise ». La voix de la classe ouvrière des bords de la Limmat s'est fait entendre à Bâle sur un ton qui nous a fait revivre, durant quelques heures, l'époque où la Suisse romande était le théâtre d'une agitation incessante en faveur de la grève générale.

A Zurich, on veut se servir à tout prix, et immédiatement, de cette arme, sans donner le temps au comité d'action d'Olten de tenter une autre solution. Et tous les camarades qui ont parlé dans ce sens, nous ont laissé l'impression d'être sincères; mais c'est dans leur absolutisme, qui ne permet plus d'envisager la réalité, que nous trouvons la cause du manque de solennité du congrès. La majorité de l'assemblée était si éloignée des Zurichois, que le contact n'a pas pu s'établir comme il eût été nécessaire.

A ce point de vue, ce fut mieux le second jour, quand il s'est agi de discuter des moyens d'action. Nous nous retrouvions alors sur le terrain qui ne veut pas qu'on ignore la réalité, ce qui devait forcément modifier l'état d'esprit de l'assemblée. On ne fut pas long à se

rendre compte qu'une grève générale comme celle qui est préconisée ne peut se préparer que dans ses grandes lignes par un congrès et par un comité général d'action, et que seules les organisations syndicales régulièrement constituées sont compétentes pour le surplus.

Une action de ce genre place les groupements syndicaux en face de grandes responsabilités; plus, elle met leur existence en jeu dans une certaine mesure. Dès lors, il ne faut pas s'étonner si les délégués des fédérations ont été très sobres de paroles au congrès, et s'ils ont préféré discuter de leur attitude dans des réunions spéciales. C'est du reste à cette sage mesure que le Comité d'action d'Olten doit d'avoir trouvé une forte majorité au vote définitif.

A lui maintenant de se montrer à la hauteur de son mandat, s'il veut retrouver encore dans la suite l'appui des groupements syndicaux. Les ouvriers qui souffrent depuis longtemps d'une sous-alimentation et d'un renchérissement continu sont facilement influençables. Il y a certainement la possibilité de les faire agir, même dans les régions faiblement organisées. Mais cet état d'esprit rend plus délicate la situation du Comité d'action d'Olten et des comités des fédérations syndicales.

Si la classe ouvrière suisse est disposée à agir, elle ne pardonnerait jamais à ceux qui la lanceraient dans une aventure.

G. Heymann.



Les secrétariats ouvriers locaux

Dans les deux conférences syndicales de Bienne et Lausanne, dont nous parlerons au prochain numéro, les délégués ont constaté avec raison que l'état d'infériorité du mouvement syndical romand tenait pour une large part à l'absence de secrétariats locaux, tels que les possèdent plusieurs villes de la Suisse alémanique. L'organisation méthodique de la classe ouvrière, l'étude des questions économiques, la continuité dans l'action ne peuvent être demandées à des camarades qui ont déjà fourni neuf ou dix heures de travail à l'atelier.

Nos camarades suisses allemands ont compris depuis nombre d'années que, pour arriver à de bons résultats, ils ne fallait pas négliger de donner à la classe ouvrière l'outillage indispensable qui seul permet un travail régulier, sûr et constant.

Nous croyons utile de donner à nos camarades romands quelques indications sur les secrétariats ouvriers locaux en Suisse, ils en pourront tirer les conclusions qui s'imposent dans l'intérêt du développement du mouvement syndical.